

LA LDH PORTE PLAINE CONTRE AIRBNB ET BOOKING : STOP AU TOURISME D'OCCUPATION !

COMMUNIQUÉ
PARIS, LE 17 OCTOBRE 2025

Airbnb et Booking proposent des centaines d'annonces de locations touristiques situées dans les colonies israéliennes illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Parce qu'il raconte une nouvelle histoire de la terre volée, des communautés installées illégalement et qu'il dynamise économiquement ces colonies, ce tourisme d'occupation participe à la création, à l'entretien et à l'extension des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés illégalement et favorise le déplacement forcé de la population palestinienne. Il n'est autre que le pendant de la colonisation criminelle ordonnée par les responsables israéliens.

En offrant leurs services et leurs prestations, ces plateformes permettent et facilitent, tant directement qu'indirectement, cette colonisation illégale et en tirent profit.

C'est pourquoi la LDH (Ligue des droits de l'Homme) a décidé de porter plainte avec constitution de partie civile contre Airbnb et Booking pour recel et complicité de crimes de guerre.

Mettre fin à toutes formes d'activités commerciales avec les colonies est une étape essentielle au respect des droits de la personne, à la protection des moyens de subsistance palestiniens, à l'arrêt de l'expansion des colonies israéliennes et à la fin de l'occupation illégale. [La France a le devoir de respecter la résolution du 18 septembre 2024 de l'Assemblée générale des Nations unies](#) qui pose des obligations à l'égard des Etats membres pour faire cesser l'occupation illégale par Israël des territoires occupés et devrait à minima faire pression sur les entreprises pour qu'elles mettent fin au commerce avec les colonies.

Avec la [campagne pour mettre fin au commerce avec les colonies illégales](#), la [plainte à l'encontre d'industriels d'armement pour complicité de génocide](#) ou encore à l'encontre de [binational pour des faits de torture et de mauvais traitements commis contre des détenus palestiniens](#), cette nouvelle action en justice vise à défendre les droits du peuple palestinien et à dénoncer tout soutien ou complicité, directe ou indirecte, à l'entreprise génocidaire du gouvernement israélien.

Une paix juste et durable ne pourra advenir qu'avec la reconnaissance de la dignité du peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination, à la justice et à l'égalité, conformément au droit international.

